

Fait en deux exemplaires, dont un pour le mandant et un pour l'agence, (signer séparément chaque exemplaire)

 mots  lignes  chiffres rayés comme nuls.

L'Agence

"Mandat accepté"

Le Propriétaire

"Bon pour mandat"

Le mandant reconnaît expressément qu'un exemplaire du mandat numéroté et signé est laissé en sa possession à l'issue de la ratification des présentes.

